



MAIRIE DE BOUY

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 avril 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix huit, le **quatre avril, à 20 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Bouy, régulièrement convoqué le **22 mars 2018** s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **Thierry CHAPPAT**, Maire de la Commune.

Étaient présents : Thierry CHAPPAT, Francis LEMPEREUR, Sébastien GUILLAUMET, Adelin BERTON, Sandrine REICHART, Pascal DÉDET, Emmanuel RENAULT, Raphaël FAILLIOT, Alain MAIZIERES

Absents excusés : Vincent GUILLAUMET, Isabelle SAOUSSA a donné pouvoir à Emmanuel RENAULT, Dominique GIRARD a donné Pouvoir à Francis LEMPEREUR, Audrey GUENAT a donné pouvoir à Thierry CHAPPAT, Hervé MACHET, Edouard CHATELAIN. Monsieur Raphaël FAILLIOT été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

oooooooooooooooooooooooooooooooo

I – finances

- **Budget général :**

Compte administratif 2017 – résultat cumulé

Fonctionnement

Dépenses : 378 840.54 euros

Recettes : 441 960.15 euros

Investissement :

Dépenses : 37 959.21 euros

Recettes : 37 175.12 euros

Résultat 2017 cumulé : excédent de 244 280 euros

Le Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge, a approuvé le compte administratif 2017 comme indiqué ci-dessus.

Affectation du résultat 2017 :

Pas d'affectation du résultat en 2017 puisque les comptes sont positifs dans les deux sections.

Compte de gestion 2017 : il n'appelle aucune observation particulière, ni réserve de la part du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité

Budget primitif 2018 :

Vote des taux :

Taxe d'habitation : 11.49 %

Foncier bâti : 17.69 %

Foncier non bâti : 12.92 %

Le conseil municipal adopte à la majorité des membres présents les taux présentés ci-dessus.

Subventions : Après présentation des dossiers de demandes de subventions 2018, le conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

Prévention routière : 50 euros

Les copains du petit prince : 1650 euros

Le club de foot ASML B : 300 euros

Classe de neige : 800 euros

Familles rurales : 200 euros

Assoc l'Arc en Ciel : 230 euros

AFR Pays Mourmelonais : 500 euros

Jeunes pêcheurs : 140 euros

Autres : 430 euros

Soit un total de : 4300 euros

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les subventions comme indiquées ci-dessus.

Vote du budget primitif 2018 : après étude, le budget primitif 2018 est arrêté aux sommes suivantes :

Dépenses et recettes de fonctionnement = 647 405 euros

Dépenses et recettes d'investissement = 383 834 euros

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté et arrêté aux sommes indiquées ci-dessus.

- **Budget annexe photovoltaïque :**

Compte administratif 2017

Fonctionnement

Dépenses : 8 540.70 euros

Recettes : 13 219.76 euros

Investissement :

Dépenses : 12 197.52 euros

Recettes : 11 910.00 euros

Le résultat de l'exercice = déficit de 4632 euros

Le conseil municipal, sous la présidence d'Alain MAIZIERES, doyen d'âge, adopte à l'unanimité le compte administratif comme indiqué ci-dessus.

Affectation du résultat 2017 :

Report en section de fonctionnement recettes – 002 : 1475 euros

Report en section d'investissement recettes – 001 : 4632 euros

Report en section d'investissement recettes – 1068 : 4632 euros

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat comme présentée ci-dessus.

Compte de gestion 2017 : il n'appelle aucune observation particulière, ni réserve de la part du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2018

Après étude le budget primitif « énergie photovoltaïque » est arrêté aux sommes suivantes :

Dépenses et recettes de fonctionnement = 14 488 euros

Dépenses d'investissement = 11 745 euros

Recettes d'investissement = 12 198 euros

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté et arrêté aux sommes indiquées ci-dessus.

CAC – groupement de commandes pour les repas « cantine »

Monsieur le Maire rappelle que le groupement de consultation avec Mourmelon le Grand arrive à échéance à la fin de l'année scolaire. Il faut à nouveau consulter pour une durée de trois ans. Monsieur le Maire propose un groupement de commande avec les communes de Mourmelon le Petit et Livry Louvercy. Pour Bouy le nombre de repas pour 2017 était de 5859.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place d'un groupement de commande avec les communes de Livry Louvercy / Mourmelon le Petit.

CAC – groupement de commandes pour études « zéro phyto »

Monsieur le Maire rappelle la réglementation et propose une mutualisation avec les communes de Livry Louvercy, Les Grandes Loges voire Vraux. Il indique qu'actuellement il y a des aides financières et que pour en bénéficier il faut faire une étude. Pour ce faire, il faut faire venir un technicien qui va déterminer des zones différentes. Cette étude est financée à hauteur de 80 %, pour les trois communes l'étude serait de 8520 euros.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce groupement pour une étude dite « zéro phyto » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

II – informations et questions diverses

- Courrier reçu de la 2^{ème} Brigade Blindée annonçant un exercice en terrain libre du 14 au 19 mai prochain : Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier. Après discussion il est décidé d'envoyer une réponse demandant une vigilance toute particulière si lors de cet exercice des engins chenillés venaient à emprunter les axes communaux ;
- Cristal – Union : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse suite à son courrier du 12 mars. Le Directeur indique qu'il donnera aucune aide financière arguant du fait que les transporteurs ont une assurance spécifique, que les betteraviers ne sont pas les seuls à circuler sur cette voie, que la RD 944 (sauf que c'est la RD 994 erreur dans le courrier) est une voie publique empruntée tout le reste de l'année par d'autres camions ou engins agricoles.
- Voisins vigilants : Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à des personnes qui pourraient intégrer ce dispositif et rappelle les propos des gendarmes concernant le choix des personnes.
- Contrôle des poteaux incendie : ce point sera revu lors d'un prochain conseil car ce dossier demande à être affiné.
- Travaux chemin des Vignes PN 18 et ruelle du Mont Oison : Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux démarrent le 09 avril par la ruelle du Mont Oison. Il indique avoir pris un arrêté d'interdiction de circulation pour toute la durée des travaux.
- Repas des Aînés : Emmanuel RENAULT informe les conseillers d'un changement de date car le restaurateur n'est pas disponible sur la date réservée il y a quelques temps. La date retenue est donc le 24 novembre 2018. Il demande à Sébastien Guillaumet de prévoir une date de réunion pour voir l'organisation de ce repas.
- Intervention de Adelin BERTON concernant l'éclairage public : il a calculé que si l'on éteint une lampe sur 2 dans le rond-point l'économie serait de 400 euros par an. Si l'on éteint comme dans le village, l'économie serait de 600 euros. Il indique que l'on peut gagner une demi-heure par jour le soir en éteignant plus tôt. Il est décidé de se renseigner afin de savoir si l'on peut éteindre le rond-point et la route de Bar le Duc auprès de Mme Potiron de la DDT. Pour le moment, il est décidé d'éteindre une lampes sur deux dans le rond point et d'éteindre le village une demi-heure plus tôt. Monsieur le Maire indique qu'il y aura des travaux à prévoir pour séparer les installations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance : Raphaël FAILLIOT